

## Très médiocre année 2012 pour le négoce chauffage/sanitaire

Le chiffre d'affaires des grossistes chauffage/sanitaire va "se contracter" en 2012, prévoit une récente étude de Xerfi. De surcroît, ces négociants subiront le contrecoup des achats d'anticipation de chaudières effectués fin 2011 avant la suppression de la prime à la casse, ajoute l'étude. Ils feront face également à une rude concurrence intrasectorielle. Celle-ci est notamment liée au développement du tissu économique au cours des dernières années. L'étude rappelle à ce propos que se sont multipliées les ouvertures de nouveaux points de vente par des enseignes existantes, ainsi que les créations de nouvelles entreprises de négoce en raison de "barrières à l'entrée relativement faibles", explique-t-on chez Xerfi.

Face à cette vive compétition et à l'atonie de la demande, aussi bien en construction neuve qu'en entretien-amélioration, les négociants seront contraints en 2012 de consentir des baisses de prix afin de soutenir les ventes, poursuit l'étude. Le repli des coûts d'approvisionnement restant limité, cette situation se traduira par un nouvel effritement du taux de marge commerciale de la profession (- 0,3 point). Cette année, la persistance des tensions sur les marges fragilisera de nombreuses entreprises de négoce, en particulier les structures de petite taille, dont la solidité sera de nouveau mise en mal.

## "Privilégier la climatisation à absorption", recommande l'AEE

En Europe, en raison du changement climatique, la demande de climatisation dans les bâtiments va s'accroître, prévoit un rapport que vient de publier l'AEE (Agence Européenne de l'Environnement). Défavorable à un accroissement des ventes de climatiseurs en raison - explique l'AEE - de la chaleur que ceux-ci rejettent à l'extérieur et de leurs émissions de gaz à effet de serre, le rapport recommande de privilégier plutôt la ventilation naturelle, l'isolation ou encore la protection solaire. Si, malgré tout, des systèmes de climatisation s'avéraient nécessaires dans le futur, le rapport souhaite que, dans ce cas, soit fait un gros effort de promotion des systèmes les plus performants au plan énergétique et que, par ailleurs, soient favorisés les réseaux de climatisation urbaine mettant en œuvre des techniques de rafraîchissement par absorption plutôt que par compression. Les techniques par absorption permettent d'exploiter des excédents de calories d'autres installations, alors que celles par compression "utilisent principalement l'énergie électrique", argumente-t-on à l'AEE.

## En rénovation de l'habitat, que va-t-on installer en Rhône-Alpes ?

Voici, selon une récente étude du Cera, ce que les propriétaires de logements de Rhône-Alpes souhaitent réaliser en 2012 et 2013, en génie climatique, comme travaux de rénovation énergétique :

- changement de l'équipement de chauffage : 5% des propriétaires (6% quand le logement date d'avant 1975, 4% après),
- installation d'un thermostat : 3% (6%, 1%),
- pose d'une VMC double flux 3% (4%, 2%), d'une VMC simple flux : 2% (2%, 1%),
- pose d'équipements solaires thermiques : 2% (2%, 2%),
- installation d'un poêle ou d'un insert : 2% (2%, 2%),
- installation d'un chauffe-eau thermodynamique : 1% (0%, 3%),
- installation d'une PAC : 1% (1%, 2%),
- installation d'une chaudière automatique au bois : 1% (1%, 1%).

L'installation de chaudières automatiques au bois est légèrement mise de côté pour les projets à venir, alors qu'ils étaient bien placés de 2010 à 2011, observe l'étude. D'une façon générale, la pose d'équipements EnR n'est pas prioritaire pour les propriétaires, tandis que, d'une façon générale, le confort thermique reste, pour eux, plus important que l'intérêt financier.

Voici par ailleurs les pourcentages de propriétaires ayant réalisé des travaux depuis deux ans :

- changement de l'équipement de chauffage : 17% (19% pour un logement d'avant 1975, 16% après),
- thermostat : 13% (17%, 9%),
- chaudière automatique bois : 10% (16%, 3%),
- poêle ou insert : 6% (7%, 5%),
- VMC simple flux : 5% (5%, 5%),
- PAC : 5% (4%, 6%),
- solaire thermique : 4% (6%, 2%),
- VMC double flux : 3% (2%, 4%),
- chauffe-eau thermodynamique : 3% (4%, 2%).